



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2020-2024

Modalités de mise en œuvre des Projets Chorégraphiques

Le Département se positionne comme opérateur. Il organise, en lien avec les scènes partenaires et l'Education nationale, des projets artistiques et pédagogiques reposant sur l'intervention de compagnies chorégraphiques programmées dans les lieux de diffusion. Les interventions sont mises en œuvre et coordonnées par la Mission de l'action culturelle des territoires. Ces projets sont pris en charge par le Département sous forme de marchés publics.

Résidences chorégraphiques

Public scolaire :

Projets construits autour de l'idée de parcours : découverte et pratique de la danse avec des danseurs professionnels, venue des élèves à un ou plusieurs spectacles, rencontres et échanges entre les élèves, formation des enseignants. Ces projets ont un rayonnement territorial autour du lieu de diffusion partenaire.

Méthodologie : choix de la compagnie intervenante avec le lieu de diffusion partenaire, élaboration du contenu du projet avec l'Education nationale (cahier des charges), recensement et inscription des classes participantes par le Département et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (nombre variable selon les projets et selon les années), élaboration des plannings et suivi des interventions pédagogiques.

Types de projet : Parcours danse, Ecoles qui dansent (Mâcon), projet de liaison cm2-6^e (Chalon, Mâcon), Danse à l'école (Le Creusot, Cluny),...

Public enseignement spécialisé :

Projets proposés aux élèves des structures d'enseignement de la danse, en lien avec la programmation des lieux de diffusion. Le critère d'intervention est la qualification de l'enseignant (professeur de danse diplômé d'Etat).

Méthodologie : élaboration d'une "programmation" de compagnies intervenantes par la chargée de mission, proposée lors d'une réunion annuelle aux professeurs de danse du département. Chaque professeur choisit les artistes, le nombre et le type d'intervention souhaité.

Types de projet : stages, master class, rencontres départementales, créations amateurs...

Accompagnement des professeurs de danse

La mise en œuvre de l'entraînement régulier du danseur, dispositif d'accompagnement proposant aux professeurs de danse diplômés d'Etat de suivre plusieurs formations dans l'année, favorise la création d'un réseau de professionnels. Temps de pratique, il est aussi l'occasion pour les participants d'échanger sur des problématiques liées à l'enseignement de la danse mais aussi à l'emploi.

Des stages de création sont également proposés aux professeurs et encadrés par des chorégraphes invités. Ces créations permettent aux enseignants de valoriser leur rôle d'artiste, lors de représentations sur les scènes partenaires.



Contact :

La transmission et la gestion des dossiers, ainsi que l'envoi de pièces complémentaires, sont à adresser à :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE
Direction de la Lecture Publique et de l'Action Culturelle (DLPAC)
81, Chemin des Prés
71850 CHARNAY-LES-MACON
Tél. : 03 85 39 78 64
Mél : dlpac@saoneetloire71.fr